

Chargeant Monsieur Bernard Lani DAVO, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de l'intérim de Monsieur Félicien Chabi ZACHARIE, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

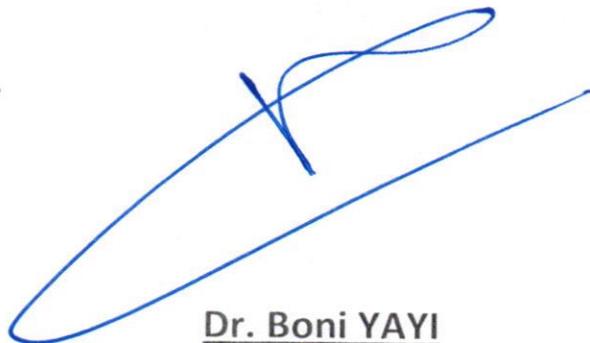
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 20 au 24 avril 2009, Monsieur **Bernard Lani DAVO**, **Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI